



CONSEIL COMMUNAL DE MONTAGNY

Montagny, le 10 septembre 2021

Le Conseil communal de Montagny est convoqué en séance le

CONSEIL COMMUNAL
DE
MONTAGNY
près-Yverdon

lundi 27 septembre 2021 à 20 heures précises

à la grande salle de Montagny

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Assermentation.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 juin 2021 (précédente législature).
4. Approbation du procès-verbal (2^{ème} partie) d'installation des nouvelles autorités du 8 juin 2021.
5. Communications du Président.
6. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

7. Préavis municipal N° 1/21 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 (*Mme Corinne Baltar, 1^{ère} membre*).
8. Préavis municipal N° 2/21 concernant l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations immobilières et de plaider en cas de litige, dans le cadre de la Loi sur les communes (*Mme Corinne Baltar, 1^{ère} membre*).
9. Préavis municipal N°3/21 concernant l'octroi d'une autorisation générale de dépenses, urgentes et imprévisibles, relatives à la gestion des biens publics (*Mme Corinne Baltar, 1^{ère} membre*).
10. Préavis municipal N°4/21 relatif à la fixation des indemnités et rémunérations pour le Conseil communal et la Municipalité (*Mme Corinne Baltar, 1^{ère} membre*).
11. Préavis municipal N° 5/21 relatif à une demande de crédit pour la rénovation et la mise en conformité de la place de jeux du centre du village (*Mme Orlita Lefebvre, 1^{ère} membre*).
12. Autres informations de la Municipalité.
13. Interventions individuelles et divers.

Pour le bureau du Conseil

Le Président

La Secrétaire

Jean-Marc Cochet

Anne-Marie Forchelet

- Annexes :
- procès-verbal de la séance du 28 juin 2021
 - procès-verbal de la séance d'installation du 8 juin 2021
 - préavis 1/21 – arrêté d'imposition 2022
 - préavis 2/21 – octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations immobilières et de plaider en cas de litige, dans le cadre de la loi sur les communes
 - préavis 3/21 – octroi d'une autorisation générale de dépenses, urgentes et imprévisibles, relatives à la gestion des biens publics
 - préavis 4/21 – fixation des indemnités et rémunérations pour le Conseil communal et la Municipalité
 - préavis 5/21 – demande de crédit pour la rénovation et la mise en conformité de la place de jeux du centre du village